



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICES DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Affaire suivie par : Madame Ludivine WACH

Tél. : 03 89 29 23 22

Mail : ludivine.wach@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le **28 AVR. 2026**

Le préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Mobilisation collective en vue de l'extinction des réseaux 2G et 3G et de son incidence sur le parc d'ascenseurs

L'extinction du réseau mobile 2G interviendra d'ici la fin de l'année 2026. Le réseau 3G, quant à lui, sera concerné à partir de la fin de l'année 2028 :

	Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	Fin 2026	Fin 2026	Non annoncée
Extinction 3G	À partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	Non annoncée

Nota : ce calendrier peut être amené à évoluer en fonction des annonces des opérateurs.

La 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour la très grande majorité des usages. Toutefois, certains équipements participant à la gestion technique des bâtiments ou au pilotage de l'activité peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G :

- systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- téléalarmes d'ascenseurs ;
- systèmes de gestion de l'eau ;
- systèmes de pilotage du chauffage ;
- interphones et visiophones connectés ;
- certains dispositifs médicaux et de téléassistance aux personnes.

S'agissant spécifiquement des ascenseurs, la réglementation exige qu'ils disposent de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention, conformément aux impératifs de sécurité. Ces équipements devront ainsi impérativement faire l'objet d'une mise à niveau technique.

Compte tenu de l'importance du parc concerné et des contraintes temporelles liées à cette transition, nous devons nous engager collectivement dans une démarche dynamique pour garantir à nos concitoyens le maintien du bon fonctionnement des ascenseurs concernés.

Des évolutions réglementaires seront prochainement soumises à consultation, afin d'assurer la bonne information des propriétaires par les ascensoristes lors des visites de maintenance, ainsi qu'une obligation de mise à niveau des équipements lors du contrôle technique quinquennal.

La bonne information et l'accompagnement des propriétaires concernés est primordiale. Je vous invite donc à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour assurer la mise à niveau des équipements avant l'extinction des réseaux, selon vos prérogatives et responsabilités respectives.

Je vous encourage également à identifier rapidement vos propres matériels éventuellement concernés et à programmer les travaux nécessaires dans un calendrier compatible avec l'extinction des réseaux.

Liens utiles

Direction Générale des Entreprises – page dédiée à la fermeture des réseaux 2G et 3G
<https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/transition-numerique/accelerer-la-couverture-numerique-du-territoire-et-0>

Plaquette d'information élaborée par la DGE et l'Arcep
<https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/anticipez-lextinction-des-reseaux-telecom-mobiles-2g-et-3g>

Le préfet,



Emmanuel AUBRY

Destinataires in fine :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes du Haut-Rhin
- Mesdames et Messieurs les membres du Collège des chefs de service